

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE BOIS H-CONV-OCDDP-01001****MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DES BOIS****COMMUNE DE CHAMONIX****Convention de pacage**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	06/12/2024
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois
<b>Date limite de réception propositions</b>	05/01/2025
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune : Chamonix Adresse : centrale des Bois Références cadastrales : C998, C3773 et C3778
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Périmètre clos défini sur la parcelle. Interdiction de s'approcher des ouvrages hydroélectriques.
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : jusqu'au 31/12/2029, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute des Bois soit le 31/12/2042
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Maturité du projet</li><li>- Faisabilité du projet</li><li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li></ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à :



	<p>EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l’Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l’attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner : Candidature COT BOIS</i></p>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l’Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux</p>

## NOTICE

### Pour remplir les avis de publicité (autorisation de courte durée nombre d'autorisations pour activité économique projetée non limité manifestation d'intérêt spontanée)

- **Durée de mise en ligne de l'avis** : ..... à compter de sa publication (au minimum 1 mois pour les manifestations spontanée d'intérêt – 10 jours pour les autres)
- **Date limite de réception propositions** : indiquer une date précise et une heure
- **Objet de l'occupation** : terrain nu, immeuble bâti, plan d'eau...
- **Lieu** : Commune, adresse précise du bien, références cadastrales, délimitation de l'emplacement
- **Activité** : indiquer les activités autorisées et/ou exclues  
Dans le cadre d'une manifestation spontanée d'intérêt, préciser l'activité qui va être réalisée sur l'emplacement.
- **Caractéristiques essentielles/particularités du bien** : infrastructure, équipement, accessibilité
- **Restrictions** : éventuelles restrictions (exemple : accès par chemin de halage...)
- **Type d'autorisation délivrée / Durée** : convention d'occupation temporaire / 1 mois maximum pour les COT de courte durée
- **Conditions générales d'attribution** :  
*Pièces à fournir*  
Les mentionner  
  
*Conditions financières* :  
Indiquer le montant de la redevance
- **Critères de sélection** : important de les préciser pour les manifestations spontanées d'intérêt afin de gagner du temps. La redevance peut être incluse dans ces critères.
- **Dépôt des candidatures** : *Modalités de transmission* : lettre recommandée avec accusé de réception auprès de tel service (adresse à mentionner) et/ou par voie électronique à telle adresse
- **Service à contacter pour tout renseignement** : donner les coordonnées du contact de EDF et préciser si des visites sur place sont possibles